Retraits du REER à la retraite

Laisser votre REER intact ne fait que reporter la facture fiscale.

Bliss Financial Consulting Inc

Mode d'emploi : si vous avez plus de 50 ans et une bonne épargne dans votre REER, cochez chaque point. Ce qui n'est pas coché est à régler avant la retraite.

1 Quelle est la taille de votre REER ?

- ☐ Savoir que les retraits du REER et du FERR sont entièrement imposables
- ☐ Si vous avez plus de 50 ans et plus de 300 000 $ en REER, avoir commencé à planifier les retraits
- ☐ Savoir que le REER doit devenir un FERR au plus tard à la fin de l'année de vos 71 ans, avec des retraits minimaux chaque année ensuite

2 L'ordre des retraits

C'est l'impôt qui décide de l'ordre.

- ☐ Si votre REER est important, prévoir de le retirer graduellement durant les premières années de retraite, quand le revenu est plus bas
- ☐ Utiliser les comptes non enregistrés pour combler les besoins entre-temps
- ☐ Les retraits du CELI ne comptent pas comme revenu : les garder pour la fin
- ☐ Faire le calcul avec l'outil « Décaissement planifié du REER » sur notre site

3 Votre SV sera-t-elle récupérée ?

La forme de votre revenu compte plus que son montant.

- ☐ Avoir estimé si votre revenu de retraite dépassera le seuil de récupération de la SV
- ☐ Savoir que chaque dollar d'intérêt de CPG est entièrement imposable, même s'il n'est pas retiré
- ☐ Avoir vérifié dans la déclaration de l'an dernier quelle part du revenu provenait d'intérêts

4 Droits de cotisation REER inutilisés

La déduction la plus souvent oubliée avant 71 ans.

- ☐ Avoir vérifié vos droits restants dans Mon dossier de l'ARC ou sur votre avis de cotisation
- ☐ Savoir que la cotisation doit être faite au plus tard le 31 décembre de l'année de vos 71 ans; la déduction peut être reportée à des années ultérieures

5 Pas seulement le REER

- ☐ Avoir réfléchi à la provenance de vos revenus de retraite et à la façon de combiner les sources, plutôt que de tout retirer du REER
- ☐ Savoir qu'au retrait de placements non enregistrés, le capital n'est pas imposé et seule la moitié du gain est imposable

6 Planifier en couple

- ☐ Avoir utilisé un REER de conjoint pendant la vie active pour équilibrer les revenus de retraite
- ☐ Fractionner le revenu de pension et partager le RPC après 65 ans

Les années clés : De 65 à 71 ans, ce sont souvent les années clés pour retirer graduellement le REER. Plus vous planifiez tôt, plus il en reste pour votre famille.

Une case reste vide ? Balayez le code pour nous ajouter sur WeChat et envoyez-nous votre question.

Bliss Financial Consulting Inc. · lisamessier.ca · +1 780-232-7415

Cette liste fournit des renseignements généraux seulement et ne constitue pas un conseil personnalisé en placement ou en fiscalité.